



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2021

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi premier (1^{er}) jour du mois de février deux mille vingt-et-un à 19h30, par visioconférence, tel que prévu par l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020 et en vertu du décret ministériel numéro 124-2021 du 17 février 2021 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique

Sont présents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1
M. André Choinière, conseiller # 2
Mme Isabelle Laurent, conseillère # 3
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5
M. Éric Rioux, conseiller #6

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Secrétaire d'assemblée : Madame Marie-Josée Lamothe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. RESSOURCES HUMAINES
 - 3.1 Poste de directeur général et secrétaire-trésorier
 - 3.2 Poste de directeur général adjoint
 - 3.3 Cotisation ADMQ
 - 3.4 Frais de cellulaire
 - 3.5 Formation
 4. TRÉSORERIE
 - 4.1. Changement de signataires aux comptes
 - 4.2. Administrateurs principaux du service AccèsD Affaires
 - 4.3. Carte de crédit
 - 4.4. Comptes à payer
 - 4.5. Virements budgétaires
 5. Période de questions
 6. AFFAIRES DIVERSES
 - 6.1 Nomination du représentant de la Municipalité autorisé à effectuer les transactions auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec
 - 6.2 Demande d'appui à Unis pour la Faune
 7. Clôture de la session.
-

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

2021.02033

2. ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 18 février 2021 soit approuvé.
ADOPTÉE

2021.02034

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Poste de directeur général et secrétaire-trésorier

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la lettre de démission de la directrice générale datée du 1 février 2021, laquelle prendra effet le 28 février 2021 ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de pourvoir le poste ;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR Isabelle Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la démission de Madame Marie-Josée Lamothe au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière.

QUE le conseil entérine la nomination de Sonya Lapointe, André Choinière et Dominique Martel, mairesse à titre de membre du comité de sélection.

QUE Mme Sophie Bélair Hamel soit nommée à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière à compter du lundi 1er mars 2021 pour une période d'essai de 3 mois.

QUE le conseil autorise la mairesse, Madame Dominique Martel, à signer le contrat de travail au nom de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

ADOPTÉE

2021.02035

3.2 Poste de directeur général adjoint

ATTENDU QUE le conseil veut pourvoir le poste de directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil confie au comité de sélection le mandat de recruter le nouveau directeur général adjoint;

ADOPTÉE

2021.02036

3.3 Cotisation ADMQ

ATTENDU QUE Madame Sophie Bélair Hamel est la nouvelle directrice générale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR Isabelle Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la dépense de cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour y inscrire la nouvelle directrice générale.

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense

2021.02037

3.4 Frais de cellulaire

ATTENDU QUE Madame Sophie Bélair Hamel est la nouvelle directrice générale et qu'elle accepte de fournir son cellulaire pour les services de la Municipalité;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise une allocation mensuelle de 75.00\$ afin de rembourser les frais de téléphonie cellulaire à la directrice générale pour l'utilisation servant à la municipalité.

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense.

3.5 Formation

Aucun frais à encourir pour l'instant.

4. TRÉSORERIE

2021.02038

4.1 Changement de signataires aux comptes

ATTENDU QU'à la suite de la démission de Mme Marie-Josée Lamothe, celle-ci sera remplacée par Madame Sophie Bélair Hamel au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

ATTENDU QUE le conseiller Louis Matteau a démissionné;

ATTENDU QU'il faut par conséquent revoir la liste des signataires aux comptes bancaires;

IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Laurent
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil nomme comme signataires Madame Dominique Martel, André Choinière et la directrice générale, Madame Sophie Bélair Hamel et mandate la directrice générale à faire toutes les démarches nécessaires.

ADOPTÉE

2021.02039

4.2 Administrateurs principaux du service AccèsD Affaires

ATTENDU QU'à la suite de la démission de Mme Marie-Josée Lamothe, celle-ci sera remplacée par Madame Sophie Bélair Hamel au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil désigne Madame Sophie Bélair Hamel comme administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires, qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin et qu'elle soit mandatée à faire toutes les démarches nécessaires;

QUE Madame Dominique Martel et André Choinière soient autorisés à signer toute convention AccèsD Affaires et autres documents à cette fin.

ADOPTÉE

2021.02040

4.3 Carte de crédit

ATTENDU QU'à la suite de la démission de Mme Marie-Josée Lamothe, celle-ci sera remplacée par Madame Sophie Bélair Hamel au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

ATTENDU QU'il faut par conséquent faire la demande d'une nouvelle carte de crédit auprès de Desjardins et autoriser la directrice générale à gérer le compte et faire des transactions au compte de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Isabelle Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

QUE le conseil nomme Mme Sophie Bélair Hamel à titre de gestionnaire du compte de carte de crédit;

QUE le conseil mandate la directrice générale à effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir une carte de crédit à son nom aux mêmes termes et conditions que sa prédécesseure et à l'utiliser pour les besoins de la Municipalité.

ADOPTÉE

2021.02041

4.4 Comptes à payer

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière

APPUYÉ PAR Éric Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve les dépenses présentées sur la liste des comptes payés ainsi que les comptes à payer et autorise leurs paiements.

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

2021.02042

4.5 Virement budgétaires

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des virements nécessaires aux fins de saine gestion financière ;

VIREMENT BUDGÉTAIRES 16 DÉCEMBRE 2020				
Catégorie de dépenses	Numéro de G/	Description	Débit	Crédit
Comptes en déficit				
Administration	0211000200	COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR	33,81 \$	
Administration	0211000231	Assurance-emploi	131,29 \$	
Comptes en surplus				
Administration	0211000310	Frais de déplacement des membres du conseil		165,10 \$
Administration TOTAL			165,10 \$	165,10 \$
Comptes en déficit				
Transport	0233000454	Services de formation enlèvement de la neige	503,94 \$	
Transport	0234000521	Entretien et réparation - réseau d'éclairage	1 414,71 \$	
Transport	0233000965	Immatriculation des véhicules	151,99 \$	
Comptes en surplus				
Transport	02-320-00-525	Assurances voirie - Véhicules moteurs		1 918,65 \$
Transport	0232000965	Immatriculation des véhicules		151,99 \$
Financement TOTAL			2 070,64 \$	2 070,64 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal

APPUYÉ PAR Isabelle Laurent

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste des virements budgétaires.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. AFFAIRES DIVERSES

2021.02043

6.1 Nomination du représentant de la Municipalité autorisé à effectuer les transactions auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec

ATTENDU QUE la Municipalité doit mandater une personne à titre de signataire et de mandataire pour tous les dossiers véhicules avec la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil désigne Madame Sophie Bélair Hamel, directrice générale comme représentante, signataire et mandataire pour tous les dossiers de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge avec la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) pour les trois (3) prochaines années.

ADOPTÉE

2021.02044

6.2 Demande d'appui à Unis pour la Faune

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (**RTL**);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

QUE la municipalité de la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

ADOPTÉE

2021.02045

7. CLÔTURE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Laurent

APPUYÉ PAR André Choinière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de l'assemblée.

Il est 19h44.

ADOPTÉE

Dominique Martel
Mairesse

Marie-Josée Lamothe
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dominique Martel, mairesse